

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00563

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2018 DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE - RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 71

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 89

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191219-02019029593

DATE: 07AF-PHOCAGE : 23 décembre 2019

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2018 DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE - RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

I. Cadre juridique

Par son article L. 1411-3, le Code général des collectivités territoriales impose aux titulaires d'un contrat de délégation de service public de transmettre chaque année un rapport retraçant les modalités d'exécution, analysant la qualité du service et permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

En application de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ces rapports d'activité sont examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui regroupe des élus issus du Conseil de Communauté et des représentants d'associations désignés par le Conseil de Communauté.

Conformément à l'article L. 1413-1 précité, ces rapports sont transmis au Bureau et au Conseil Métropolitain qui prennent acte de leur communication.

II. Examens et avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 27 novembre 2019.

Les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont porté sur l'examen des rapports suivants :

1. Rapport annuel d'activité 2018 de l'exploitation, par le délégataire QPark, des parcs de stationnement de la Ville de Saint-Etienne : Chavanelle, Hôtel de Ville et Palais de Justice,
2. Rapport annuel d'activité 2018 de l'exploitation, par le délégataire Effia, des parcs de stationnement de la Ville de Saint-Etienne : Antonin Moine, Fauriel, Mont Pilat et Vigne.

Chaque rapport a fait l'objet d'une présentation politique et technique par les Elus et les Services de Saint-Etienne Métropole, accompagnée d'un support synthétique projeté, puis d'un temps d'échanges entre les Membres de la Commission.

Pour chacun de ces rapports, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable.

III. Rapports annuels

Les principaux éléments :

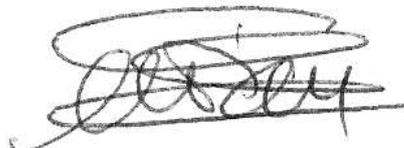
- des rapports d'activité des déléguaires des services publics,
- des autres rapports inscrits à l'ordre du jour de la Commission,

sont synthétisés dans un relevé de conclusions joint au fonds de dossier.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **prend acte de la communication de la synthèse des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;**
- **prend acte de la présentation des rapports annuels des déléguaires des services publics et des autres rapports inscrits à l'ordre du jour de la Commission.**

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU